

## LA POLITIQUE DE REMUNERATION

Pour l'essentiel, elle porte sur :

*fol. salarié*  
*le fixe*  
*sal. b.*

### ➔ Le Salaire Fixe Garanti

- pour l'essentiel le salaire de base
- subsidiairement les primes et indemnités complémentaires au salaire

### ➔ La Rémunération Variable

- **Individuelle** : primes exceptionnelles  
primes individuelles sur objectifs, bonus
- **Collective** : primes collectives sur objectifs/primes de résultats  
Participation  
Intéressement

### ➔ La Rémunération différée et l'Épargne d'Entreprise

- Les avantages Retraite
- L'Épargne d'Entreprise

### ➔ L'Association au Capital de l'Entreprise et à l'évolution de sa valeur

- L'Actionariat
- Les Stocks Options

**CADRE JURIDIQUE ET  
ENCADREMENT REGLEMENTAIRE  
DE LA REMUNERATION**

- **La rémunération relève à la fois de la norme individuelle et de la norme collective**
  
- **Principe de libre fixation des rémunérations**
  
- **Obligation annuelle de négocier sur les salaires effectifs (L 132-12 , L-132-20 , L 132-27 , L 153-2)**
  
- **Un champs réglementaire à prendre en compte**